



**COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ET DES POSTES**

**PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION
SECRETARIAT EXECUTIF**

Délibération N° 0025 /ARCEP/CR/2011 portant avis conforme à la demande d'attribution d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau WIMAX, pour la fourniture au public d'accès et de services Internet et de services à valeur ajoutée, présenté par la société WAKA

**Le Conseil de Régulation de l'Agence de Régulation des Communications
Electroniques et des Postes**

Vu la loi n°004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des Postes et du secteur des Télécommunications en République Gabonaise ;

Vu la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise ;

Vu le décret n°1106/PR/MCEN du 30 septembre 2011 portant création, attribution et organisation de l'Agence de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ;

Vu le rapport présenté par le Secrétaire Exécutif pour la demande d'attribution à la société WAKA d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau WIMAX pour la fourniture au public d'accès et de services Internet et de services à valeur ajoutée ;

Délibérant conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi 005/2001 susvisée ;

A adopté les dispositions, dont la teneur suit :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 25 de la loi n° 005/2001 sus visée, l'Agence de Régulation des Communications Electroniques et des Postes donne son avis conforme à la demande d'attribution d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau WIMAX, pour la fourniture au public d'accès et de services Internet et de services à valeur ajoutée, présenté par la société WAKA.

Article 2 : L'avis conforme de l'ARCEP est matérialisé par l'apposition du visa et du cachet comportant la mention « Avis conforme » sur la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau WIMAX attribuée à la société WAKA et le cahier des charges y relatif.

Libreville, le ~~02~~ DEC. 2011

Le Président du Conseil de Régulation

